Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1082

14 mai 2014

Proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 8 295 000 francs destinés à l'acquisition de véhicules et d'engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS), soit:

- **un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques;**
- **un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et de 30 engins spécifiques.**

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Etat du parc

Au 31 mars 2014, la Ville de Genève possède un parc automobile de 564 véhicules, engins spécifiques et remorques immatriculés (hors SIS). Une partie importante de ce parc peut objectivement être considérée comme vétuste.

Dans le cas d'espèce, la vétusté est mesurable par divers critères. La Cour des comptes vient de constater, par exemple, que plus de 70% des objets du parc automobile de la Ville de Genève dépassent leur durée d'amortissement comptable (cf. annexe 1). Cette donnée, objective, a été relevée dans le cadre d'un audit, en cours de finalisation, et mise en relation avec les coûts de fonctionnement. Ceux-ci croissent avec l'augmentation de l'usure des véhicules et se répartissent entre les dépenses directes (achats de pièces détachées, réparations, etc.) et les frais indirects. Ces derniers sont très difficilement estimables car ils dépendent de situations variables mais ne sont pas à négliger non plus: retards dans les prestations, tâches administratives et organisationnelles supplémentaires à effectuer souvent dans l'urgence, etc.

La présente proposition de crédit d'investissement vise donc un effet bénéfique sur l'efficience de l'administration et un impact positif sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

Exposé des motifs

Gestion du parc

La gestion du parc d'engins et de véhicules est supervisée par la Commission de gestion des véhicules (COGEVE). Celle-ci a mené un processus de réflexion et d'amélioration qui a conduit à l'établissement d'une politique de gestion des

véhicules et engins validée par le Conseil administratif en 2012. Ce document fixe les principes, les lignes directrices et les objectifs en matière de gestion des véhicules. Sa mise en œuvre se fait par l'intermédiaire d'un programme d'actions actuellement en cours de réalisation.

Les engins et véhicules sont confiés aux employé-e-s des services de la Ville de Genève qui sont en charge de leur bonne utilisation et de leur entretien de base. Lorsque ce dernier devient plus conséquent ou lorsqu'il convient d'effectuer des réparations, l'Unité de gestion des véhicules (UGV) du Service logistique et manifestations (LOM) prend le relai. Elle effectue les travaux nécessaires ou les sous-traite à des prestataires externes pour diverses raisons: capacité de ses ateliers mécaniques, disponibilité de certaines machines, etc.

Les 74 engins, remorques et véhicules concernés par la présente demande de crédit sont entretenus par l'UGV.

Enjeux

La vétusté des engins et des véhicules dont le remplacement est prévu par la présente demande de crédit a des conséquences majeures dans des domaines aussi fondamentaux que:
– la santé et la sécurité;
– la continuité opérationnelle;
– les coûts de fonctionnement.

Santé et sécurité

La moyenne d'âge des engins et véhicules concernés par la demande de crédit avoisinera 20 ans à fin 2015. Or, plus un véhicule est vétuste, plus le risque d'une avarie majeure ou d'une casse importante grandit: l'usure et la fatigue mécanique voire la corrosion d'éléments essentiels (châssis, chaîne cinématique, direction, système de freinage, porte d'une benne à ordures de camion, etc.) augmentent avec le temps et, par conséquent, le risque pour la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs et de celles et ceux qui se trouvent à proximité s'accentue. Ainsi, il n'est pas rare que les mécaniciens de l'UGV doivent ressouder des plaques de métal pour colmater des brèches créées par la rouille dans une carrosserie ou sur les parois d'une benne! Et, parfois, ce qui devait initialement être réparé est définitivement immobilisé, puis envoyé à la ferraille: une rupture d'un élément mécanique aurait des conséquences potentiellement trop importantes pour qu'on continue à utiliser l'engin ou le véhicule en question. C'est le cas, par exemple, d'une voiture du Service du génie civil (GCI) dont les supports de suspensions menaçaient de se rompre à tout instant.

Chaque année, deux à trois engins et véhicules doivent être définitivement arrêtés afin de ne pas mettre en danger les employé-e-s qui les utilisent ainsi que

les personnes qui se trouvent à proximité. Un accident dû à un bris mécanique résultant d'une vétusté excessive aurait des conséquences désastreuses, en particulier pour l'image de la Ville de Genève.

Rappelons par ailleurs que «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin [de] garantir la santé physique […] des travailleurs» (OLT 3, art. 2, ch. 1).

L'ergonomie et les mécanismes de sécurité s'améliorent constamment. Remplacer un engin ou un véhicule vétuste par un neuf, confortable et sécurisé, est un acte de bonne gestion et aussi une manière de respecter le personnel de l'administration.

Continuité opérationnelle

D'ici fin 2015, les poids lourds et remorques de la première délibération auront dépassé leur durée d'amortissement comptable de plus quinze ans en moyenne, soit d'un facteur de 2,5, et les véhicules légers et engins spécifiques de la deuxième délibération excéderont cette durée de treize ans, soit d'un facteur de 3,5 (cf. annexe 2).

La vétusté de ces objets qui se traduit par une augmentation croissante du nombre de pannes et l'allongement de la durée moyenne d'immobilisation exercent une pression sur l'organisation des services utilisateurs et l'accomplissement des prestations qui leur sont confiées.

Deux raisons majeures expliquent l'accroissement de la durée moyenne d'immobilisation:

– augmentation du nombre de réparations directement lié au vieillissement du parc: changement de boîte à vitesses, remplacement du moteur ou d'une pompe hydraulique, travaux de carrosserie dus à une corrosion avancée, etc.;
– allongement des délais de livraison des pièces détachées pour d'anciens modèles de véhicules et d'engins, certaines pièces étant devenues pratiquement introuvables.

Dans certains cas, les engins et les véhicules ne sont plus réparables et doivent donc être retirés du parc sans attendre leur remplacement. La capacité opérationnelle des services est ainsi péjorée, parfois lourdement. Or, dans le même temps, les services sont toujours plus sollicités. Voirie – Ville propre (VVP), par exemple, a étendu ses horaires de travail afin de répondre aux besoins croissants en matière de nettoiement du domaine public. Par ailleurs, le retrait d'un engin ou d'un véhicule et son envoi à la ferraille fait que les autres sont encore plus fortement sollicités.

Pour pallier les immobilisations les plus importantes et permettre d'assurer une continuité opérationnelle minimale, l'administration doit recourir à la loca-

tion. Ainsi, en 2013, il a fallu dépenser 70 000 francs pour louer un camion à benne à ordures et trois balayeuses pour VVP. En 2014, le nombre de balayeuses louées est passé à six unités pour un montant de 145 000 francs. Le budget de location de véhicules risque de s'accroître tant que le parc de la Ville de Genève sera à ce point vétuste. Le LOM doit régulièrement réallouer des ressources budgétaires pour les locations. Ainsi son budget est passé de 113 000 francs en 2013 à 190 000 francs, dans le projet de budget 2015.

Coûts de fonctionnement

En plus de générer des frais de location, la vétusté du parc engendre des surcoûts d'entretien et de maintenance considérables, tant au niveau préventif (services périodiques et préparation aux visites techniques) que curatif (pannes dues à l'usure). Le tableau ci-après présente une comparaison des coûts de maintenance (hors accidents) entre les engins et véhicules inscrits dans la présente proposition de crédit et d'autres, similaires mais récents. Nous observons que pour les catégories camions avec benne à ordures (2 véhicules), balayeuses de rues (9) et laveuses de rues (10), l'économie qui pourrait être réalisée, si ces 21 objets étaient remplacés par des véhicules neufs, est estimée à environ 235 000 francs par année. Ce surcoût annuel, qui équivaut au prix d'un camion à benne, n'est pas constant puisqu'il augmente continuellement tant que les engins et véhicules ne sont pas remplacés.

Comparaison des coûts de maintenance (hors accidents) entre les véhicules proposés en renouvellement et des véhicules récents équivalents

	camions benne à ordures		**balayeuses de rues**		**laveuses de rues**	
	véhicules proposés en renouvellement	véhicules récents	véhicules proposés en renouvellement	véhicules récents	véhicules proposés en renouvellement	véhicules récents
coût de maintenance en fonction de l'utilisation réelle du véhicule moyenne par véhicule CHF/km ou CHF/h	**5.0**	**1.2**	**19.3**	**7.1**	**14.3**	**10.8**
différence en %	329%		170%		33%	
nombre de véhicules proposés en renouvellement en nombre	2		9		10	
projection du surcoût annuel de maintenance des véhicules proposés en renouvellement par rapport à des véhicules récents CHF arrondi au millier de francs	**70'000**		**140'000**		**25'000**	
projection du surcoût annuel de maintenance pour ces 3 catégories de véhicules proposés en renouvellement par rapport à des véhicules récents CHF arrondi au millier de francs	**235'000**					

Recensement des besoins

Expression des besoins et priorisation

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin motorisé résulte d'une collaboration entre le LOM, service gestionnaire, et les services utilisateurs de l'administration. Par l'intermédiaire d'un formulaire spécifiquement conçu, ces derniers expriment leurs besoins en mobilité, transport et prestations d'engins de travail. Ceux-ci sont ensuite validés par les directions des services et des départements concernés.

Dans une volonté de rationaliser les ressources, le service demandeur doit notamment prendre en compte:

– les alternatives à l'achat;
– la possibilité de partager l'engin ou le véhicule avec d'autres services;
– l'utilisation de modes de propulsion alternatifs (électricité, gaz naturel, hybride, etc.);
– les conditions d'entreposage du véhicule ou de l'engin quand celui-ci n'est pas utilisé;
– les permis nécessaires pour pouvoir utiliser l'engin ou le véhicule concerné et le nombre d'employé-e-s titulaires de ceux-ci au sein du service demandeur.

Ensuite, une phase d'analyse et de priorisation des besoins a lieu dans le cadre d'entretiens avec chaque service demandeur. À la suite de cette étape, la priorisation ainsi établie est confirmée et la sélection des renouvellements et des acquisitions soumise à la COGEVE pour validation, le cas échéant après une discussion et un arbitrage.

Dans le cadre de la préparation de la présente demande de crédit, les besoins validés par les directions des services et des départements s'élevaient, après la phase de recensement, à 117 objets (hors deux-roues) pour un montant de 12 500 000 francs. La phase de priorisation des besoins a permis de réduire le nombre de véhicules de 37%, soit de le ramener à 74 objets, et de réduire le montant de 34%, soit une demande finale de 8 295 000 francs. Reste que les demandes initiales des services étaient légitimes et que la démarche de priorisation s'impose en raison du cadre budgétaire fixé par le Plan financier d'investissement.

Nouvelles acquisitions

La présente demande comprend 70 renouvellements et quatre acquisitions supplémentaires. Ces dernières répondent à de nouvelles activités, à la mise en œuvre de directives récentes ou à des changements organisationnels. La justification de ces acquisitions est décrite ci-dessous:

Fourgon inspection des canalisations pour le Service du génie civil (GCI)

Afin de répondre à la Directive d'exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux édictée par la Direction générale de l'eau (DGEau), le GCI dispose d'une équipe pour les contrôles des canalisations et des ouvrages spéciaux du réseau d'assainissement secondaire. Le véhicule actuel, équipé d'un matériel spécifique (inspection par caméra notamment), doit être remplacé pour répondre à tous les types d'interventions rencontrés et satisfaire aux contraintes de charges induites par l'équipement.

Elévateur à fourches pour le Grand Théâtre de Genève (GTG)

Le GTG gère la manutention du matériel et des décors entre ses différents sites (ateliers, scènes, sites de stockage, etc.). Actuellement, beaucoup de chargements et de déchargements doivent se faire encore manuellement. L'acquisition d'un chariot élévateur à fourches permettrait de remédier à cette situation et de préserver le dos des employé-e-s.

Nacelle à ciseaux pour le LOM

Dans le cadre de l'entretien des véhicules et du hangar du site sis François-Dussaud 10, le LOM a besoin d'une petite nacelle à ciseaux. Celle-ci doit permettre aux employé-e-s chargé-e-s de la maintenance des véhicules d'accéder et de travailler en toute sécurité, dans le respect des prescriptions légales, sur la partie supérieure des camions, laquelle se situe généralement à plus de 3 mètres de hauteur. Par ailleurs, elle servira aussi à l'entretien et au nettoyage du hangar.

Remorque équipée d'une grue pour le LOM

Afin d'améliorer son efficacité dans le cadre de l'entretien du mobilier urbain, en particulier des bancs publics, le LOM a besoin d'une remorque de 3,5 tonnes équipée d'une petite grue électrique. Ici aussi, cette acquisition apportera davantage de confort et de sécurité aux employé-e-s.

Adéquation à l'Agenda 21

La rationalisation et l'assainissement du parc de véhicules fait partie intégrante de l'objectif 3 intitulé «qualité de l'air local» du Programme stratégique de développement durable (PSDD). Dès lors, les performances environnementales des véhicules constituent un critère d'adjudication essentiel.

Par ailleurs, la mise en application de nouvelles normes au cours des deux ou trois dernières décennies a permis de diminuer sensiblement le niveau sonore et les émissions polluantes des engins et des véhicules.

Acquisitions des objets

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure conforme à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures. Un effort particulier est mené dans la rédaction des cahiers des charges afin d'y inclure les critères suivants:

– l'adéquation technique aux besoins des utilisateurs;
– la sécurité (respect des normes en vigueur);
– les performances environnementales;
– les conditions de service après-vente et la formation des utilisateurs;
– le prix.

Pour l'évaluation des performances environnementales, les facteurs suivants sont généralement pris en compte:

– la norme d'émissions (EURO) et les valeurs d'émissions des principaux rejets polluants (CO, NOx, particules fines) et du CO_2;
– les émissions sonores;
– le taux de recyclage du véhicule en fin de vie.

Dans la mesure du possible, le logiciel d'aide à la décision VEPROVIGE, développé par la Ville de Genève, est utilisé pour affiner le calcul des gains en matière d'environnement.

Les motorisations alternatives (gaz naturel, électricité, moteurs hybrides, etc.) sont favorisées en tenant compte des conditions d'approvisionnement et de logistique.

Les véhicules et engins d'une même catégorie sont regroupés par lots, conformément à la législation en matière de marchés publics. Cette démarche permet également de:

– rationaliser les procédures d'acquisition et de mise en service;
– standardiser, dans la mesure du possible, les typologies, les marques et les modèles;
– générer des économies d'échelle;
– susciter l'intérêt des soumissionnaires potentiel-le-s.

Estimation des coûts

L'estimation des coûts se base sur les valeurs d'achats récentes de véhicules équivalents et sur la connaissance du marché actuel.

Les coûts du crédit demandé sont résumés dans le tableau ci-dessous:

	Fr. Arrondi à la centaine
I. Délibération I – Poids lourds et remorques (15 objets)	
Coût d'acquisition HT	2 196 300
TVA 8% (arrondi)	175 700
Coût d'acquisition TTC	2 372 000
II. Délibération II – Véhicules légers et engins spécifiques (63 objets)	
Coût d'acquisition HT	5 484 300
TVA 8% (arrondi)	438 700
Coût d'acquisition TTC	5 923 000
III. Total du crédit demandé (78 objets)	
Total HT	7 680 600
Total TVA 8% (arrondi)	614 400
Total TTC	8 295 000

Délai de réalisation

Les achats sont soumis à la législation en vigueur en matière de marchés publics et aux directives internes. Le délai de réalisation pour la présente proposition d'investissement est estimé à trente-six mois à partir de la disponibilité du crédit.

Financements spéciaux et préfinancements

La loi modifiant la loi sur les eaux (L 11086) du 29 novembre 2013 entrera en vigueur dès le 1er janvier 2015. Elle introduit une modification du mode de financement des équipements d'assainissement des eaux. Cette loi repose notamment sur le principe de causalité «consommateur payeur» et définit un nouveau système de taxes pour financer la réalisation, l'extension, la transformation, l'entretien et l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux.

Conformément aux articles 95 et 96 de cette nouvelle loi, la Ville de Genève peut financer tous les amortissements et intérêts (taux d'intérêt de référence OFL) de ses investissements dédiés à l'entretien ou à l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux par prélèvement auprès du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) à partir du 1er janvier 2015. Ce fonds sera alimenté par les revenus provenant de la facturation des taxes uniques de raccordement et des taxes annuelles d'utilisation du réseau secondaire (L 11086 art. 96 al.1).

Dans le cas de la présente proposition de crédit, la charge financière relative à l'acquisition du véhicule lourd équipé et dédié à l'inspection des canalisations (budget de 380 000 francs, référence A02 de la délibération I) sera prise en charge par le FIA.

Référence au 9e plan financier d'investissement (PFI) 2014-2025

La présente proposition de crédit se réfère à l'objet 111.034.18 «12e PRV – Renouv. véhicules (hors SIS)» du 9e PFI pour un montant de 6 300 000 francs.

Budget de fonctionnement

De manière générale, le renouvellement des engins et des véhicules vétustes permettra de mieux maîtriser les coûts d'exploitation.

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession de véhicules et engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 (disponible sur l'intranet de la Ville de Genève). Selon une première estimation, les charges issues de déconstructions s'élèveraient à environ 20 000 francs et les revenus générés par des ventes à environ 50 000 francs. Ce montant est peu significatif en raison de la vétusté et de la rareté des objets pouvant potentiellement être mis en vente.

Le produit de la vente d'un véhicule est imputé, le cas échéant, sur le compte de revenus du service bénéficiaire concerné et les coûts de déconstruction sont pris en charge par le budget de fonctionnement de l'UGV du LOM.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% ainsi que l'amortissement représente:

– délibération I – Véhicules lourds et remorques: 10 annuités de 264 070 francs pour un montant total de 2 372 000 francs;
– délibération II – Véhicules légers, engins spécifiques et deux-roues: 5 annuités de 1 256 610 francs pour un montant total de 5 923 000 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaires

Le service gestionnaire est le LOM.

Les services bénéficiaires sont:

Service bénéficiaire - Centre de coûts	Objets (nombre)	Budget (CHF)	Libellé du centre de coûts	Centre de coûts
Délibération I	**14**	**2'372'000**		
GCI - 26020199	2	880'000	GCI - Assainissement des eaux	26020199
GCI - 26020299	2	60'000	GCI - Routes et ouvrages d'art	26020299
GTG - 31100099	2	65'000	Grand Théâtre de Genève	31100099
LOM - 23020499	1	35'000	LOM - Unité ateliers généraux	23020499
SEVE - 50040001	2	12'000	SEVE - Entretien	50040001
SEVE - 50040008	1	240'000	SEVE - Logistique	50040008
VVP - 23050299	4	1'080'000	Unité collecte des déchets	23050299
Délibération II	**60**	**5'923'000**		
GCI - 26020199	1	40'000	GCI - Assainissement des eaux	26020199
GCI - 26020299	1	120'000	GCI - Routes et ouvrages d'art	26020299
GCI - 26020399	2	70'000	GCI - Monuments et fontaines	26020399
GTG - 31100099	3	110'000	Grand Théâtre de Genève	31100099
LOM - 23020099	1	100'000	LOM - Administration et direction	23020099
LOM - 23020199	1	80'000	LOM - Unité matériel de fêtes	23020199
LOM - 23020299	1	10'000	LOM - Unité gestion des véhicules	23020299
MEG - 32030099	1	35'000	Musée d'ethnographie	32030099
SAT - 31010099	1	40'000	Art et culture admin. SAT	31010099
SEEP - 40070001	1	40'000	Sécurité et espace publics	40070001
SEVE - 50040001	10	413'000	SEVE - Entretien	50040001
SPF - 50065199	1	30'000	Cimetières	50065199
SPO - 40020299	7	530'000	Sports - Finances et planification	40020299
VVP - 23050399	27	4'220'000	Unité nettoiement des voiries	23050399
VVP - 23050499	2	85'000	Unité gestion des incivilités	23050499
Total	**74**	**8'295'000**		

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet :
Renouvellement et acquisition de véhicules de l'administration municipale (hors SIS)

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Véhicules lourds	2'196'300	26%
Machines, matériel, véhicules	5'484'300	66%
Frais financiers - *TVA*	614'400	7%
Coût total du projet TTC	**8'295'000**	**100%**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : cf. chapitre *10 Services gestionnaire et bénéficiaires*

CHARGES	
30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales - *coûts de déconstruction*	20'000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) *annuités sur 10 ans **	264'070
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements) *annuités sur 5 ans*	1'256'610
36 - Subventions accordées	0
Total des nouvelles charges induites	**1'540'680**

REVENUS	
40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens - *vente de véhicules*	50'000
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	**50'000**

Impact net sur le budget de fonctionnement	**1'490'680**

** Ce calcul n'inclut pas le financement mentionné au chapitre 7*

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2015	0	0	0
2016	3'095'000	0	3'095'000
2017	2'600'000	0	2'600'000
2018	2'600'000	0	2'600'000
Totaux	**8'295'000**	**0**	**8'295'000**

Conclusion

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les deux projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 372 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et 30 engins spécifiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 923 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

ANNEXES

1 - Etat du parc par rapport aux durées d'amortissements comptables

Catégories de véhicules	Véhicules	Durée d'amortissement comptable	Véhicules et engins dont l'âge dépasse la durée d'amortissement comptable	
	en nombre	en années	en nombre	en %
Engin	158	5	115	73%
Poids lourd	76	10	44	58%
Remorque	91	10	61	67%
Transporteur	42	5	26	62%
Utilitaire léger	121	5	92	76%
Voiture	76	5	64	84%
Total général	**564**	**-**	**402**	**71%**

2 - Tableaux récapitulatifs

2.1 - Totaux par délibérations

	objets nombre	budget CHF
Délibération I Poids lourds et remorques	**14**	**2'372'000**
Délibération II Véhicules légers et engins spécifiques	**60**	**5'923'000**
Total	**74**	**8'295'000**

2.2 - Objets en renouvellement

	objets nombre	budget CHF	durée d'amortissement comptable années	âge[1] années	kilométrage[1,2] km	heures moteur[1,2] heures
Délibération I Poids lourds et remorques	**12**	**1'957'000**	**10**	**25.3**	**241'000**	**3'900**
Délibération II Véhicules légers et engins spécifiques	**58**	**5'878'000**	**5**	**18.0**	**135'000**	**8'500**
Total	**70**	**7'835'000**	**-**	**19.3**	**166'000**	**8'400**

1 Au 31 décembre 2015

2 Moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31 décembre 2015)

1 - Liste d'objets par délibération

3.1 - Délibération I – poids lourds et remorques

				objet prévu en remplacement					objet proposé		
réf. objet	**dpt**	**service**	**renouvellement / acquisition**	**identification** (immatriculation ou n° interne)	**marque**	**âge** au 31.12.2015 (projection)	**kilométrage** au 31.12.2015 (projection)	**heures moteur** au 31.12.2015 (projection)	**type objet**	**sous-type objet**	**budget** [CHF]
A01	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE5368	Mercedes	30.9	149'200	-	Poids lourd	aspiratrice de boues	500'000
A02	DCA	GCI	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Poids lourd	fourgon inspection canalisations	380'000
A03	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE92196	Scania	21.1	592'000	-	Poids lourd	multibenne	240'000
A04	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE92779	Scania	22.5	188'100	-	Poids lourd	BOM grue	370'000
A05	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE4270	Scania	21.4	174'200	-	Poids lourd	BOM grue	370'000
A06	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5542	Mercedes	16.9	190'300	-	Poids lourd	pont basculant	170'000
A07	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90688	MAN	14.9	150'400	-	Poids lourd	pont basculant	170'000
A08	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE1203	Bromwade	38.2	-	3'900	Remorque	compresseur	50'000
A09	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE1076	Ammann	35.2	-	-	Remorque	transport d'engins	10'000
A10	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	GE192055	Richard	43.0	-	-	Remorque	pont	35'000
A11	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	GE199084	Bertoja	36.0	-	-	Remorque	transport d'engins	30'000
A12	DEUS	LOM	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Remorque	pont grue	35'000
A13	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE195581	Daxara	11.7	-	-	Remorque	pont basculant	6'000
A14	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE198666	Daxara	11.7	-	-	Remorque	pont basculant	6'000
					moyenne *(arrondie)*	**25**	**241'000**	**3'900**		***total***	**2'372'000**

3.2 - Délibération II – véhicules légers et engins spécifiques

				objet prévu en remplacement					objet proposé		
réf. objet	**dpt**	**service**	**renouvellement / acquisition**	**identification** (immatriculation ou n° interne)	**marque**	**âge** au 31.12.2015 (projection)	**kilométrage** au 31.12.2015 (projection)	**heures moteur** au 31.12.2015 (projection)	**type objet**	**sous-type objet**	**budget** [CHF]
B01	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE994	JCB	36.4	-	3'300	Engin	excavatrice	120'000
B02	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	N/A	BT	44.0	-	-	Engin	élévateur à fourches	50'000
B03	DCS	GTG	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin	élévateur à fourches	35'000
B04	DEUS	LOM	ACQUISITION	-	-	-	-	-	Engin	nacelle	10'000
B05	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE497141	Kubota	14.0	-	1'600	Engin	tondeuse	20'000
B06	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE539862	Aebi	12.0	-	2'800	Engin	tondeuse	58'000
B07	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Vernets Atelier 12	Jungheinrich	27.0	-	12'500	Engin	élévateur à fourches	60'000
B08	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE97	WM	18.1	-	5'800	Engin	surfaceuse à glace	220'000
B09	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Vessy 2	John Deere	11.7	-	2'800	Engin	tondeuse	80'000
B10	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE93689	Tecna	11.4	-	2'000	Engin	tracteur	60'000
B11	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE585	Ravo	17.0	-	21'800	Engin	balayeuse légère	180'000
B12	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE108	Ravo	15.6	-	13'400	Engin	balayeuse légère	180'000
B13	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE642	Ravo	15.6	-	10'300	Engin	balayeuse légère	180'000
B14	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE637	Bucher	12.2	-	16'900	Engin	balayeuse légère	180'000
B15	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE638	Bucher	12.2	-	14'600	Engin	balayeuse légère	180'000
B16	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE641	Bucher	12.2	-	12'800	Engin	balayeuse légère	180'000
B17	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE646	Bucher	12.2	-	13'300	Engin	balayeuse légère	180'000

				objet prévu en remplacement					objet proposé		
réf. objet	**dpt**	**service**	**renouvellement / acquisition**	**identification** (immatriculation ou n° interne)	**marque**	**âge** au 31.12.2015 (projection)	**kilométrage** au 31.12.2015 (projection)	**heures moteur** au 31.12.2015 (projection)	**type objet**	**sous-type objet**	**budget** [CHF]
B18	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE650	Bucher	12.2	-	15'400	Engin	balayeuse légère	180'000
B19	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE809	Bucher	12.2	-	13'400	Engin	balayeuse légère	180'000
B20	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE659	Boschung	18.7	-	10'200	Engin	laveuse	200'000
B21	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE942	Boschung	18.7	-	9'300	Engin	laveuse	200'000
B22	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE964	Boschung	17.1	-	8'000	Engin	laveuse	200'000
B23	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE259	Boschung	17.1	-	11'400	Engin	laveuse	200'000
B24	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE985	Boschung	27.9	-	11'000	Engin	laveuse	200'000
B25	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE579	Boschung	27.9	-	12'900	Engin	laveuse	200'000
B26	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE698	Boschung	26.5	-	12'100	Engin	laveuse	200'000
B27	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE822	Boschung	25.5	-	12'500	Engin	laveuse	200'000
B28	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE899	Boschung	24.1	-	11'400	Engin	laveuse	200'000
B29	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE900	Boschung	24.1	-	13'300	Engin	laveuse	200'000
B30	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE546594	Aebi	12.0	-	2'200	Transporteur	pont	40'000
B31	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE315637	Leiber	11.7	-	3'900	Transporteur	pont basculant	40'000
B32	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE228678	Polaris	11.7	-	2'500	Transporteur	pont basculant	40'000
B33	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE230641	Leiber	11.7	-	3'900	Transporteur	pont basculant	40'000
B34	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE281631	Leiber	11.7	-	3'400	Transporteur	pont basculant	40'000
B35	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE292935	Durso	13.2	-	3'500	Transporteur	pont basculant	55'000
B36	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE336144	Leiber	11.7	-	3'400	Transporteur	pont basculant	40'000
B37	DEUS	SEVE	RENOUVELLEMENT	GE548268	Polaris	11.7	-	3'900	Transporteur	pont basculant	40'000
B38	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE251344	John-Deere	11.9	-	5'600	Transporteur	pont basculant	40'000
B39	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	GE4697	Hako	36.7	-	1'900	Transporteur	pont basculant	40'000

				objet prévu en remplacement					objet proposé		
réf. objet	**dpt**	**service**	**renouvellement / acquisition**	**identification** (immatriculation ou n° interne)	**marque**	**âge** au 31.12.2015 (projection)	**kilométrage** au 31.12.2015 (projection)	**heures moteur** au 31.12.2015 (projection)	**type objet**	**sous-type objet**	**budget** [CHF]
B40	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE93162	Mercedes	12.9	89'200	-	Utilitaire léger	fourgon	40'000
B41	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE541813	Daihatsu	12.3	75'000	-	Utilitaire léger	fourgon	35'000
B42	DCA	GCI	RENOUVELLEMENT	GE6873	Daihatsu	12.3	77'100	-	Utilitaire léger	fourgon	35'000
B43	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	GE5527	Mercedes	12.2	221'700	-	Utilitaire léger	fourgon	100'000
B44	DEUS	LOM	RENOUVELLEMENT	GE91214	Iveco	11.9	108'500	-	Utilitaire léger	pont	80'000
B45	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5534	Mercedes	18.5	200'800	-	Utilitaire léger	BOM	100'000
B46	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE92611	Renault	11.9	162'800	-	Utilitaire léger	BOM	100'000
B47	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE546923	Renault	11.9	191'700	-	Utilitaire léger	BOM	100'000
B48	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90853	Bucher	29.8	-	6'000	Utilitaire léger	pont	60'000
B49	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90860	Bucher	29.8	-	11'200	Utilitaire léger	pont	60'000
B50	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE90855	Bucher	29.8	-	-	Utilitaire léger	pont	60'000
B51	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5524	Bucher	30.0	-	11'800	Utilitaire léger	pont	60'000
B52	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE5391	Bucher	29.8	-	3'300	Utilitaire léger	pont	60'000
B53	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE91228	VW	15.2	181'800	-	Utilitaire léger	pont basculant	60'000
B54	DCS	GTG	RENOUVELLEMENT	GE94984	Peugeot	14.3	106'000	-	Voiture	livraison	25'000
B55	DCS	MEG	RENOUVELLEMENT	GE16851	Citroën	17.2	93'500	-	Voiture	livraison	35'000
B56	DCS	SAT	RENOUVELLEMENT	GE338812	Opel	14.6	188'700	-	Voiture	livraison	40'000
B57	DEUS	SEEP	RENOUVELLEMENT	GE545782	Opel	12.1	203'549	-	Voiture	break	40'000
B58	DCSS	SPF	RENOUVELLEMENT	GE485150	Opel	14.6	74'400	-	Voiture	livraison	30'000
B59	DEUS	VVP	RENOUVELLEMENT	GE544930	Opel	12.2	59'100	-	Voiture	livraison	25'000
B60	DCS	SPO	RENOUVELLEMENT	Frontenex 22	Toro	25.8	-	-	Agrégat	fraise à neige	30'000
					moyenne *(arrondie)*	**18**	**135'000**	**8'500**		***total***	**5'923'000**